

SUJET 3

INVESTISSEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST



DES CAPITAUX SINGAPOURIENS CHERCHENT UN PAYS FERTILE

Des hommes d'affaires de Singapour cherchent un port d'entrée profitable dans la région Ouest de l'Afrique. Ils effectuent une mission à Abidjan où ils ont rencontré hier les responsables du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici), afin de s'informer sur les secteurs attrayants d'investissement du marché ivoirien.

Les opérateurs économiques singapouriens veulent marquer leur présence dans l'économie ivoirienne. Une mission de prospection économique et commerciale, forte de 15 membres séjourne pour cela à Abidjan depuis le 27 février 2000. Les opérateurs singapouriens se sont rendus hier mardi 29 février au Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici). Selon le chef de la délégation, Rossman Ithnain, il s'agit de faire en sorte que « plus de sociétés de Singapour investissent en Côte d'Ivoire ». La mission recherche également un port d'entrée compétitif dans la sous-région pour d'éventuelles importations.

« Notre objectif est de nouer des relations de partenariat avec nos homologues ivoiriens et de faire de la Côte d'Ivoire, la base du rayonnement de certaines sociétés singapouriennes dans la région Ouest africaine » explique M. Ilhnain.

A ce sujet, le directeur général du Cepici, Prosper Akpa a souligné qu'à partir de la Côte d'Ivoire, les investisseurs peuvent atteindre 66 millions de consommateurs dans la zone Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) et, à la longue, conquérir le marché de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) fort de 250 millions d'habitants. Pour attirer les investisseurs, il a été élaboré un code d'investissement attractif. Ainsi le régime de la déclaration (pour les investissements allant jusqu'à 500 millions de Fcfa) permet aux entreprises de ne pas payer d'impôt sur une période de cinq ans, si elles sont implantées à Abidjan et de huit ans pour celles du reste du pays. Et l'opérateur dispose de deux années pour construire sa société. L'écart entre les délais d'exonération d'impôts (cinq ans pour Abidjan et huit ans pour l'intérieur) est lié au souci d'encourager les investisseurs à s'implanter à l'intérieur du pays et susciter ainsi le développement de ces régions.

Ayant pris conscience de l'environnement des affaires à travers les exposés des représentants des administrations fiscales et douanières, les Singapouriens ont manifesté le désir d'opérer en Côte d'Ivoire. Le directeur général de la société Midfa **Corporation**, Yusuf MS, s'est dit intéressé par l'implantation d'une usine de transformation d'ananas et d'autres produits agricoles en Côte d'Ivoire. En général, les opérateurs asiatiques ont avancé qu'ils voudraient des grossistes, des distributeurs qui pourraient faire écouler leurs produits sur le marché ivoirien et ensuite dans la sous-région, il s'agit des équipements électroménagers, des pièces automobiles, du matériel informatique, de produits en latex et domestiques, d'emballage, et de matériaux de construction. Toutefois, la délégation s'est préoccupée de la proportion de nationaux dans les sociétés qu'elle pourrait créer.

Les hommes d'affaires ont souhaité qu'ils puissent faire venir du personnel d'une certaine technicité.

La matinée d'hier s'est achevée par des rencontres industrielles entre les opérateurs singapouriens et les hommes d'affaires ivoiriens. La délégation rencontrera également les opérateurs du secteur bancaire ivoirien avant de prendre la route pour le Ghana.

Travail à faire :

- 1) Définissez les termes suivants : - un pays fertile, - un code d'investissement, et - une croissance déséquilibrée
- 2) Pourquoi les autorités ivoiriennes encouragent-elles les investisseurs étrangers à s'installer à l'intérieur du pays ?
- 3) Quel est le rôle du CEPICI ? Que doit faire l'Etat, en général, pour la mise en œuvre de la croissance économique ?
- 4) Quelles sont les conditions recherchées par les investisseurs étrangers avant de s'implanter dans un pays ?